

## USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 18 septembre 2025

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Membres en exercice : | Date de la convocation: 12/09/2025                                                                                                                                                                                                                       |
| 11                    | <i>dix-huit septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY</i>                                                                                                      |
| Présents : 9          | <b>Présents :</b> Monsieur Sébastien BOURDELY, Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Nathalie BREYSSE-BRUN, Monsieur Jean CHALLEAT, Monsieur Denis JOURDAN, Monsieur Jean-Paul MEJEAN, Madame Solène MOUNIER, Monsieur Louis OLLIER, Monsieur Jean-Marie ROUX |
| Votants: 11           |                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Pour: 11              |                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Contre: 0             | <b>Représentés :</b> Monsieur Jean-Louis GUILLERMIN représenté par Madame Nathalie BREYSSE-BRUN, Monsieur Bernard HILAIRE représenté par Monsieur Sébastien BOURDELY                                                                                     |
| Refus de vote<br>0    |                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Abstentions: 0        | <b>Excusés:</b>                                                                                                                                                                                                                                          |
|                       | <b>Absents:</b>                                                                                                                                                                                                                                          |
|                       | <b>Secrétaire de séance:</b> Madame Solène MOUNIER                                                                                                                                                                                                       |

### Objet: Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents - DE\_2025\_061

M. le maire expose le projet de la commune à faire le diagnostic énergétique des bâtiments communaux par le SDE, pour cela la commune doit adhérer à un groupement de commande.

Vu l'article L2224-34 du Code général des collectivités territoriales autorisant le SDE 07 à prendre en charge, pour le compte de ses membres, tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont ses membres sont propriétaires. Le SDE 07 peut assurer le financement de ces travaux. Ces travaux font l'objet de conventions conclues avec les membres bénéficiaires.

De plus, suite à l'adoption du Décret Tertiaire, de nombreuses collectivités de l'Ardèche propriétaires de bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> devront procéder à des travaux leur permettant de réaliser 60% d'économie. Un audit énergétique leur sera alors nécessaire pour s'assurer de la bonne réalisation de cette obligation.

Dans ce contexte, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche souhaite constituer un groupement de commandes d'audit énergétique afin de permettre aux acheteurs souhaitant réaliser un audit énergétique, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Le groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses

Date de transmission de l'acte: 22/09/2025

Date de réception de l'AR: 22/09/2025

007-210703260-DE\_2025\_061-DE

A G E D I

membres.

Monsieur le maire précise également que la liste des membres du groupement de commandes a été arrêtée par le SDE 07 en juin 2024.

Le SDE 07, Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche qui se propose de coordonner et d'exécuter le marché d'audit énergétique, en contrepartie d'une participation financière pour permettre de réaliser une étude énergétique des bâtiments publics.

- Cette participation est égale au montant de l'étude déduction faites des aides perçues par le SDE 07.

La CAO du groupement sera celle du SDE07, coordonnateur du groupement.

M. Monier demande quelles seront les travaux effectués suite a ce bilan, M. le maire explique que les travaux seront décidés en fonctions des priorités et du subventions possibles, le plus important reste les logements communaux.

Après avoir Délibéré le conseil **DECIDE** :

**Article 1 : D'AUTORISER** l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet la réalisation d'audit énergétique ;

**Article 2 : D'ACCEPTER** les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'audit énergétique ;

**Article 3 : D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre ses besoins, à savoir le détail des bâtiments à auditer ;

**Article 4 : D'AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Uslades et Rieutord et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout documents nécessaires à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commande.

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an

Le secrétaire de séance  
MOUNIER SOLENE



ci-dessus mentionné,  
Le président de séance  
BOURDELY SEBASTIEN



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_  
et publié ou notifié

Date de transmission de l'acte: 22/09/2025  
Date de reception de l'AR: 22/09/2025  
007-210703260-DE\_2025\_061-DE  
A G E D I